



croix-rouge française



RÉSOLUTION POUR LA PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL D'UNE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF (SCIC)



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

19 SEPTEMBRE 2020



croix-rouge française



- Le RLH a été créé en 2014, de l'initiative de Responsables et Directeurs Logistiques de 9 organisations humanitaires
- C'est à ce jour un réseau **informel**, composé de **9 membres**
- Ses objectifs sont
 - L'amélioration de l'**efficacité opérationnelle** grâce à une **stratégie logistique commune**
 - L'**optimisation** de la logistique humanitaire par la **mutualisation**.
 - La conduite d'actions de **plaidoyer** pour mettre en avant le rôle stratégique de la logistique dans l'**accès humanitaire**

Aujourd'hui, le RLH a besoin d'une existence et d'une entité légale propre pour réaliser ces objectifs de mutualisation logistique

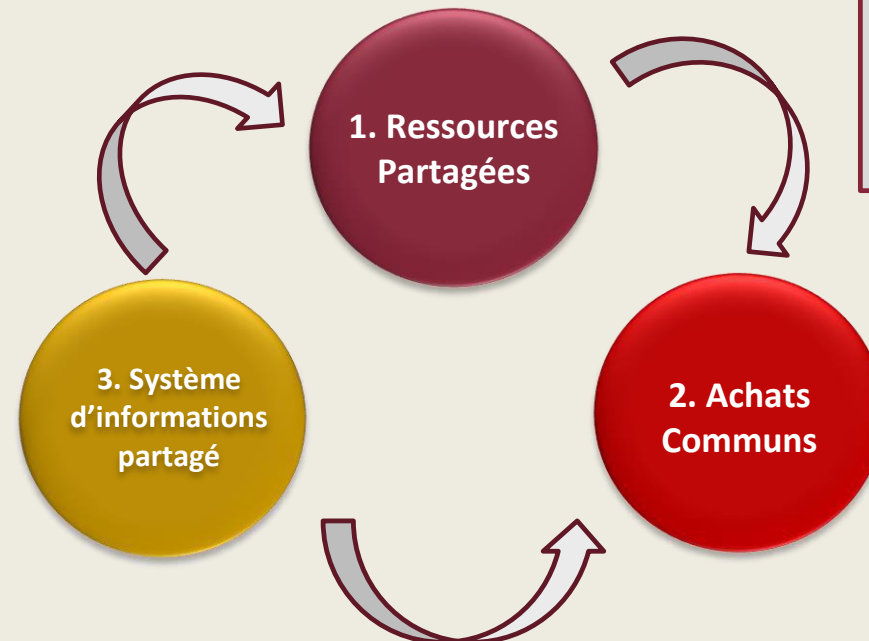
“CARING IS SHARING”

How can the creation of a pooled services platform between humanitarian ngos increase the impact of aid?

CREATION D'UNE PLATEFORME DE MUTUALISATION DE LA LOGISTIQUE HUMANITAIRE

Basée sur 3 Piliers interdépendants :

- Plateforme basée sur le logiciel de gestion de la supply chain « Link »
- Optimisation de la logistique humanitaire
- Economies d'échelle via le partage des frais de fonctionnement



- Une plateforme de coordination regroupant les partenaires
- Basée sur une plateforme digitale mettant en lien l'offre et la demande

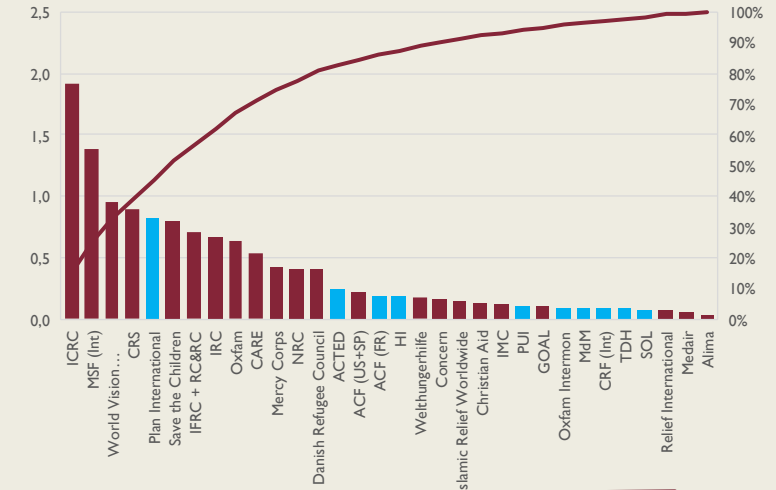
- Mutualisation des achats permettant de créer des économies d'échelle
- Soit l'équivalent de 11,7 millions d'€ pour les 9 ONGs du réseau (chiffres 2018)

ONG : UN MARCHÉ D'ENVIRON 30 ACTEURS QUI CUMULENT 13 MILLIARDS DE D'EUROS DE RESSOURCES

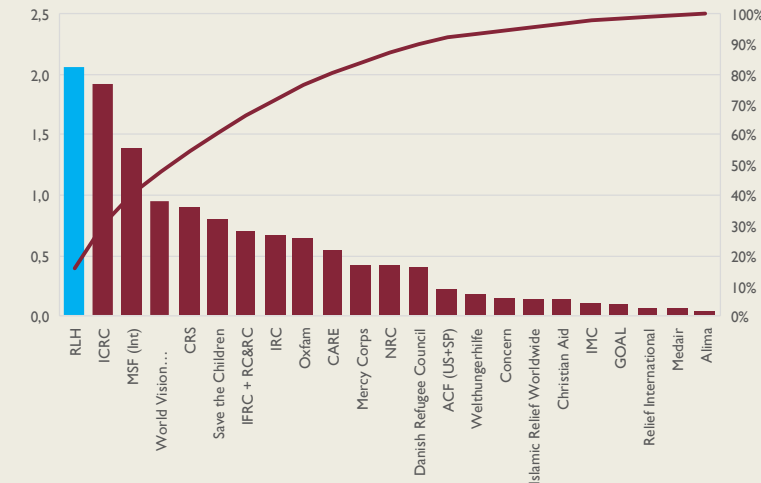
Meilleure visibilité pour les ONG du RLH une fois regroupées au sein d'une entité propre



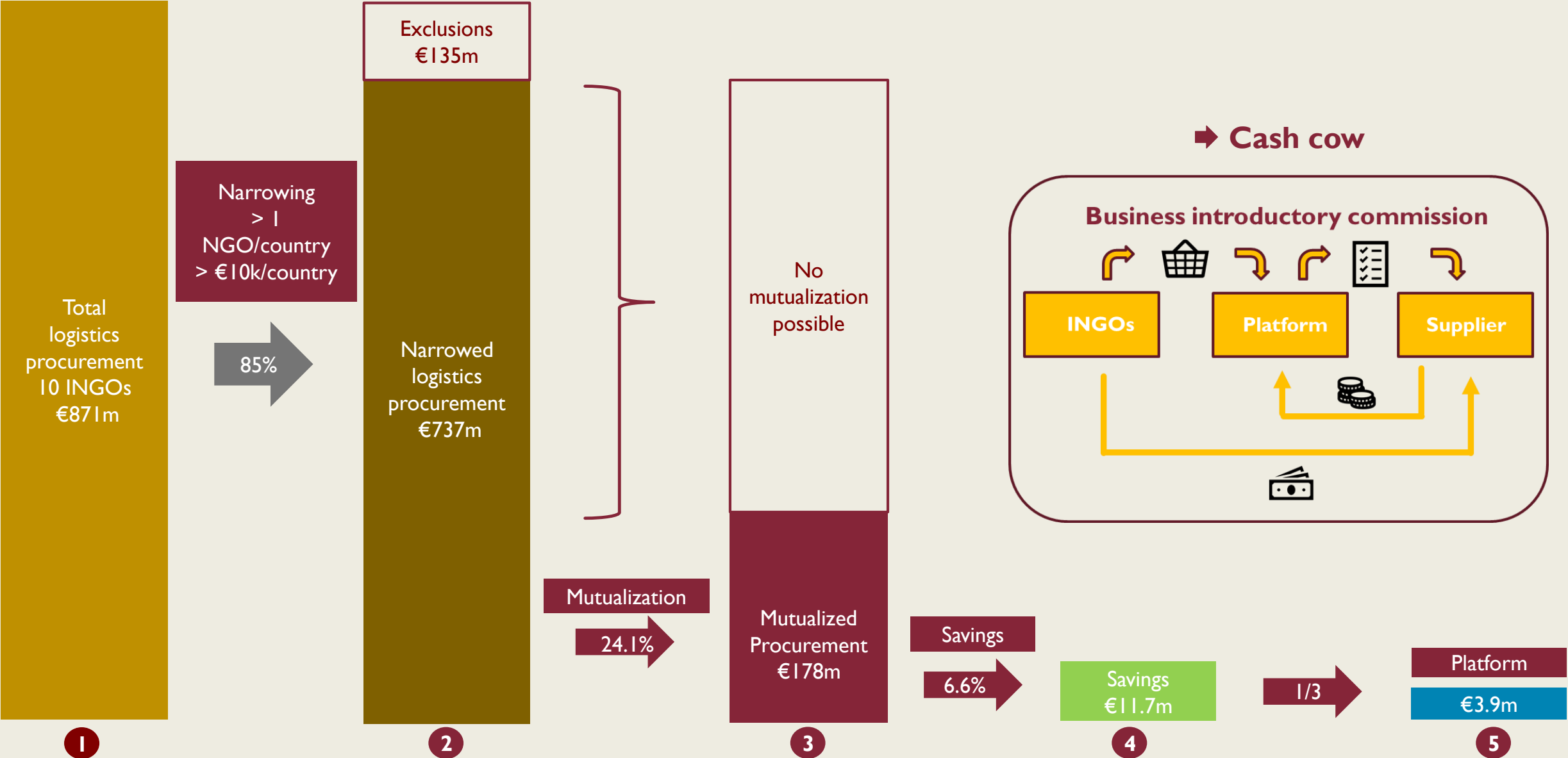
INGO - Humanitarian worldwide market (€bn)



RLH vs INGO - Humanitarian worldwide market (€bn)



ÉCONOMIES RÉALISÉES VIA LES ACHATS GROUPÉS



EXEMPLE D'ÉCONOMIE D'ÉCHELLE : ACHATS GROUPÉS INFORMATIQUES



2019

- Achats groupés **d'ordinateurs portables** en 2019 par 3 ONG membres du RLH
- Via un **appel d'offres commun** et un **contrat cadre mutualisé**



PRIX		
Avant	Après	%
€870€815	-6%	
€944€847	-10%	
€719€670	-7%	

Nombre d'ordinateurs portables
achetés annuellement

-8%

430

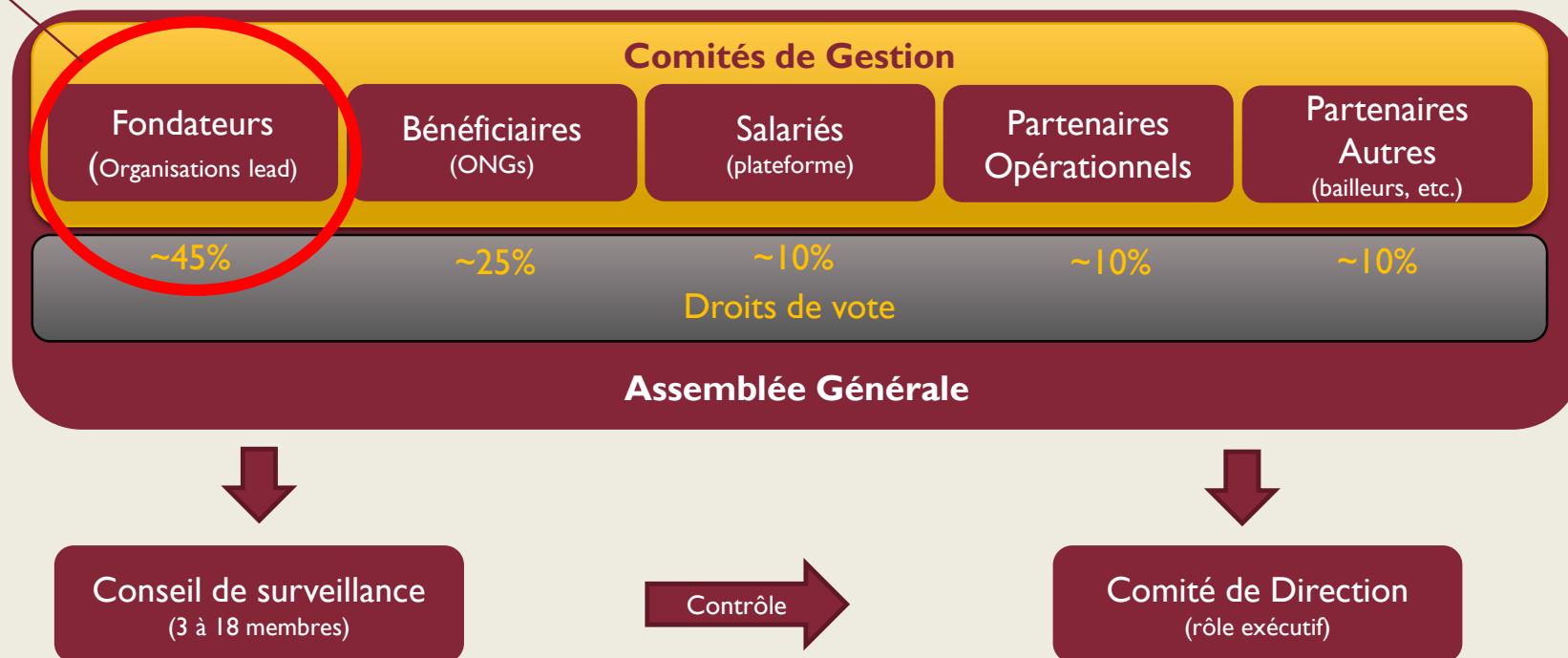
270

100

800

Économies réalisées pour
Solidarités International en 1 an :
26 000 €

UNE GOUVERNANCE INCLUSIVE AUTOUR D'UNE SCIC* EUROPÉENNE



- **SCIC + ECS***
- **Pas d'impôts sur les sociétés**
- **Inclusif et démocratique**
- **Responsabilités Limitées**
- **Contrôle strict**
- **Différents Comités de Gestion**

**Synergies au niveau international
avec**



and au niveau pays avec



**Pour s'appuyer sur l'existant et
éviter les duplications**

*SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

*ECS : European Cooperative Society

SOLIDARITÉS INTERNATIONAL COMME MEMBRE FONDATEUR

❧ Pourquoi participer au projet ?

- ❧ Participer à un projet innovant et à forte visibilité*
- ❧ Bénéficier de services et d'économies d'échelle pour optimiser nos fonctionnements
- ❧ Le statut choisi n'engage pas la responsabilité de ses membres (l'organisation n'est pas solidaire des pertes, risque limité)
- ❧ Intéressement possible

❧ Pourquoi s'engager en tant que **membre fondateur** de la SCIC ?

- ❧ Participation à un collège disposant d'un droit de vote élevé (45%, poids important dans les décisions stratégiques)
- ❧ Rester un acteur majeur dans la définition de la logistique humanitaire de demain
- ❧ Visibilité internationale : notoriété en tant qu'ONG porteuse d'idées et de projets novateurs
- ❧ Montant de la participation au capital faible : 2 000 à 4 000 €

PROCHAINES ÉTAPES

Résolution à voter aujourd'hui:

L'assemblée générale extraordinaire donne les pouvoirs au bureau de SOLIDARITES INTERNATIONAL, pour valider, sur proposition du Comité de Direction et à l'issue des négociations avec les autres partenaires, la prise de participation au capital d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), dont l'objet social sera la promotion et la mise en œuvre d'actions de mutualisation logistique.



Extrait des statuts de l'association :

*L'Assemblée Générale Extraordinaire a seule compétence pour modifier les statuts, décider la dissolution de l'Association et l'attribution des biens de l'Association, sa fusion avec toute autre association poursuivant un but analogue, ou **son affiliation à une union d'association**, proposée par le Président, le Conseil d'Administration, ou pour tout autre motif ou situation apprécié par le Conseil d'Administration.*

Vote AGE

Affinage inter-
ONG (montant
participation,
droits de vote
des collègues, etc.)

Rédaction des
statuts de la
SCIC

Présentation des
statuts au bureau
pour validation

Création de la
SCIC et prise de
participation au
capital